



VOUS ETES APPRENTI-E

QUELLES SONT LES DEMARCHES QUE VOUS DEVEZ REALISER ?

- Compléter en ligne votre **fiche de pré-inscription au CFA** via un lien transmis par votre établissement de formation.
- Signer votre **contrat d'apprentissage** en 3 exemplaires originaux.
- Déclarer votre changement de situation en complétant le formulaire « **Demande de mutation** » de la **CPAM**
Pour plus d'information : www.ameli.fr
- Déclarer votre **changement de situation** auprès de votre **CAF**
Pour plus d'information : www.caf.fr
- S'acquitter de la **CVEC** auprès de votre établissement de formation.

Dans le même temps, votre entreprise doit effectuer au plus tard à la date de votre embauche votre **Déclaration Préalable d'Embauche (DPAE)** et prendre rendez-vous pour votre **Visite d'Information et de Prévention** (ex : Visite Médicale).

L'APPRENTISSAGE VOIE D'EXCELLENCE POUR REUSSIR DEMAIN

SE FORMER EN APPRENTISSAGE DU



DANS UNE UNIVERSITÉ OU GRANDE ÉCOLE

QUELLES SONT LES AIDES DONT VOUS POUVEZ BENEFCIER ?

- D'une **aide de 500 € pour le financement du permis de conduire, conditions d'attribution** :
 - Avoir au moins 18 ans, être apprenti, être engagé dans une préparation au permis de conduire, ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide par ailleurs (justificatifs à fournir).
- D'une **carte gratuite (Illico SOLIDAIRE)** et valable un an qui **vous offre 75 % de réduction** sur tous les parcours TER en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vous permet également **de voyager gratuitement** dans le cadre de vos déplacements liés à un **entretien d'embauche ou un entretien préalable de formation professionnelle**.
Pour plus d'information : www.ter.sncf.com
- De la **participation légale de votre employeur au transport** : votre abonnement aux transports publics, pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, est financé à hauteur de 50 %.
Pour plus d'information : renseignez-vous auprès de votre employeur.
- D'une **réduction du coût de votre loyer** pendant 6 à 18 mois (**Mobili-jeune**).
- D'un **prêt gratuit** d'une durée maximale de 36 mois vous permettant de payer le dépôt de garantie pour la location de votre logement (**Loca Pass**).

Pour plus d'information :
www.actionlogement.fr

DECLARATION D'IMPOTS SUR LE REVENU

Les salaires versés aux apprentis munis d'un contrat répondant aux conditions prévues par le code du travail sont exonérés d'impôt sur le revenu dans une limite égale au montant annuel du SMIC.

Le montant annuel du SMIC de référence pour cette exonération est obtenu en multipliant le montant du SMIC horaire brut au 1er juillet de l'année d'imposition par 1 820 heures (35 heures x 52).

Vous ne devez donc déclarer que la partie du salaire supérieure à cette somme. En cas d'entrée en apprentissage ou de fin d'apprentissage en cours d'année, la limite d'exonération doit être ajustée en fonction de la durée d'apprentissage.

PRIME D'ACTIVITE

La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Les salariés et fonctionnaires de 18 ans ou plus peuvent en bénéficier sous certaines conditions.

Pour plus d'information : www.service-public.fr ou www.caf.fr

QUELS SONT LES AUTRES ORGANISMES QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER ?

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ce dernier peut vous venir en aide en cas de nécessité ; faire face à vos dépenses, trouver un hébergement d'urgence ou vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'information : [contacter votre commune de résidence](#).

CENTRE DE SANTE DE L'UNIVERSITE DE GRENOBLE ALPES

Une équipe de professionnels de la santé assure un accueil, des consultations et des actions de prévention au Centre de Santé de l'Université de Grenoble.

Pour plus d'information : sante.grenoble-univ.fr

MISSIONS LOCALES

Pour plus d'information : www.missions-locales.org

POLE EMPLOI

Pour plus d'information : www.pole-emploi.fr

ANAF – Association Nationale des Apprentis de France

Pour plus d'information : help.sosapprenti.fr

« JEUNES D'AVENIR RECRUT' »

Pour plus d'information : jeunesdavenir-recrut.fr



CFA FormaSup Isère Drôme Ardèche

3 avenue Marie Reynoard - 38100 GRENOBLE

☎ : 04.76.84.56.52. - @ : info@formasup-ida.com

Site internet : www.formasup-ida.com